



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 décembre 2025

Délibération 2025085

Date de convocation : 02/12/2025

Membres en exercice : 29

Votants : 28

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 16/12/2025



L'an deux mille vingt-cinq et le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en la salle polyvalente, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET, Sabine BONVIN Adjoints, Alain CHAZOT, Marie SABBATINI, Christiane PICARD, Julien LENZI, Françoise PEZZOLI, Paul CHRISTIN, Anne-Marie PONS, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cendrine PRIANO-LAFONT, Jérôme DEMOTIER, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN, Benoît VALENZUELA, Catherine ZDYB, Conseillers.

Excusés :

Laurent ABADIE pouvoir à Jean-Pierre FENOUIL

Caroline FAYOL pouvoir à Paul CHRISTIN

Corinne MARTIN pouvoir à Nicolas PAGET

José MARTINEZ pouvoir à Marc GELEDAN

Fanny LAUZEN pouvoir à Catherine ZDYB

Cédric MAURIN pouvoir à Benoît VALENZUELA

Absents :

Marjorie BOUCHON

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

FINANCES / SUBVENTIONS / DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2026 / EQUIPEMENT SPORTIF : CREATION D'UN PARCOURS DE SANTE

Par courrier daté du 17 octobre 2025, Monsieur le préfet de Vaucluse informe la commune de Courthézon des projets susceptibles de bénéficier de la DETR pour l'année 2026.

Des subventions peuvent notamment être attribuées aux collectivités éligibles pour financer les réalisations d'investissement pour les équipements sportifs.

Afin de répondre à une demande croissante, la collectivité souhaite créer un parcours de santé. Ce parcours se situerait en bordure des parcelles AK03/AK04 et AL47 représentant une boucle d'environ 1.4 km.

L'installation comprendra divers aménagements à savoir :

- Le parcours (divisé en plusieurs zones distinctes) proposera plusieurs pratiques telles que le slalom, l'échelle horizontale, des barres d'étirements, des poutres d'équilibre, un espalier et un radar pédagogique. Le site bénéficiera également d'un ponton d'accès.
- Le site sera arborisé pour offrir des zones ombragées.

Considérant la proximité de ce parcours avec les accès sportifs environnants, il convient de sécuriser la zone et ses utilisateurs avec l'installation de clôtures assorties d'un portail d'accès ainsi que de deux pares-ballons.

Ainsi pour la réalisation de ce parcours de santé, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter l'opération d'investissement montant total prévisionnel 66 666,64 € HT et de solliciter l'octroi de la DETR exercice 2026 pour ce projet à hauteur de 50% du montant de l'opération. Le financement de l'opération le met en évidence :

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

DEPENSES			RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant (HT)	Montant prévisionnel HT de la dépense = montant de la dépense plafonnée	Ressources	Montant (HT)	Taux (%)
Cheminement	15 915,68 €	Montant de la dépense subventionnable - jusqu'à 600 000 € non plafonné - entre 600 000 et 1 000 000 € : dépenses plafonnées à 600 000 € - au-delà de 1 000 000 et: dépenses plafonnées à 1 000 000 €	DET 2026	33 333,315 €	50%
Aménagements parcours	20 903,00 €				
Ponton	13 950,00 €				
Pares-ballons	3 245,00 €				
Clôtures	7 324,30 €		S/total aides publiques Etat (HT)	33 333,315 €	50%
Radar pédagogique	1 799,55 €			0 €	0%
Arborisation	2 500,00 €		S/total autres aides publiques (HT)	0 €	0%
Mobilier urbain	1 029,10 €		Autofinancement	33 333,315 €	50 %
			S/total autofinancement (HT)	33 333,315 €	50 %
COÛT TOTAL PREVISIONNEL (€ HT)	66 666,63 €		TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)	66 666,63 €	100%

Vu l'appel à projet DETR/DSIL/DSID exercice 2026,
Considérant le projet de création d'un parcours de santé,
Considérant l'intérêt pour les finances communales de solliciter le soutien financier de la Préfecture de Vaucluse,
Considérant le plan de financement prévisionnel proposé.

Le conseil Municipal, ayant ouï l'exposé du Maire-adjoint en charge des sports et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus.
- **SOLLICITE** l'octroi de la DETR exercice 2026 à hauteur de 50 % représentant un montant de 33 333,32 € HT.
- **AUTORISE** le Maire à poursuivre toute démarche et signer toute pièce administrative relative à la présente délibération.

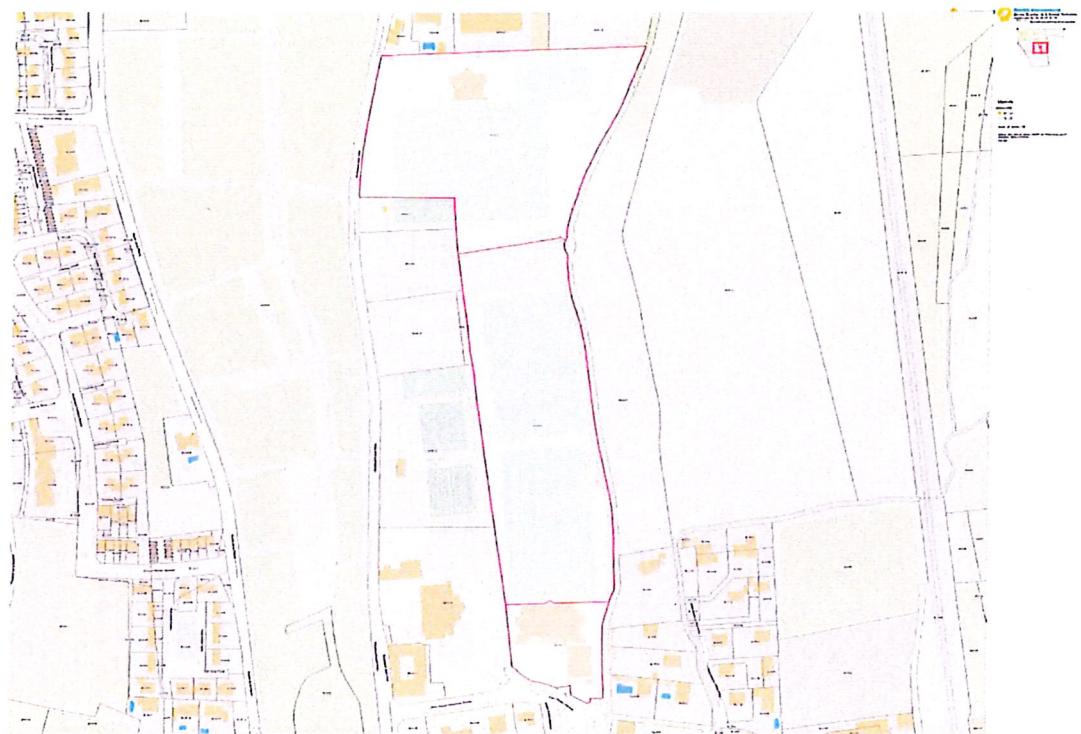
Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Le Président de séance
Nicolas PAGET

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.

ANNEXE à la Délibération 2025080 – CONSEIL MUNICIPAL du 09/12/2025



REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalis.com

99_DE-064-216400398-20251209-DCH2025085-